

L'an deux mil dix-dix-neuf, le sept novembre, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Mauricette JUBERT, Patricia PEZET, Stéphane DUMONTIER, GOUCHET Daniel

Absents excusés : Nathalie DELIQUE (donne pouvoir à David MICHEL), Laurent MOREL (donne pouvoir à Daniel GOUCHET) Freddy PETIT (donne pouvoir à Mauricette JUBERT), Maïté ROUILLET

Absents : Nicolas BAUSSARD,

Secrétaire de séance : DUMONTIER Stéphane

Le compte rendu de la séance du 22 août 2019 est adopté à l'unanimité.

CALCUL LOYERS BOIS DES PUIITS

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il faut déterminer, comme chaque année, les modalités de calcul des loyers versés par les exploitants dans le Hameau de Bois des Puits. Il présente aux Conseillers les détails de ce calcul :

Indice Fermage 2018 = 103.05

Loyer 2018 : 150.23 €

Indice Fermage 2019 = 104.76

Loyer 2019 = $(150.23 \times 104.76) / 103.05 = 152.72 \text{ €}$

Ce loyer sera multiplié par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

Part foncière à ajouter au loyer :

- Taxe foncière payée en 2019 par la Commune pour le hameau = 2 126 €

- Part foncière servant de base de calcul = 1/5 soit 2 126 € / 5 = 425.20 €

- Surface totale des terres concernées = 66.06 hectares

- **Part d'impôt prélevée par hectare** = $425.20 \text{ €} / 66.06 \text{ ha} = 6.44 \text{ €}$ par hectare

La somme de 6.44 € sera multipliée par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

Sachant qu'un dégrèvement Jeune Agriculteur de l'Etat de 62 € a été appliqué sur la taxe foncière, et que ce dégrèvement correspond à M. DIERYCK Antoine. La somme de 62 € sera donc déduite du montant de son loyer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces bases de calcul.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal du montant des fonds concours accordés à la Commune par la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy, soit :

- Rénovation de la toiture du préau et de l'école élémentaire : 4 210 €
- Réfection de voirie rue de Frévent et chemin de la Bouverie : 8 420 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de recevoir ces fonds de concours et de les imputer au compte 13251.

FACTURATION DE LA TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AUX LOCATAIRES

Monsieur le Maire, informe qu'il est nécessaire, vu la mise en place de la Taxe Elimination des Ordures Ménagères présente sur la taxe foncière, de facturer aux locataires de la Commune le montant de cette taxe. Vu le détail des cotisations de taxe foncière, le montant dû est indiqué selon les adresses suivantes :

- 5195 BOIS DES PUIITS (cadastrée E 254) = logement ancienne école Bois des Puits (loué à Mme LELEU)

- 5001 LE BOURG (cadastrée D 43) = logement Place Jean Noyon (loué à M. et Mme LANNEL)

- 5089 LE BOURG (cadastrée D230) = logement école centre (loué à Mme GROGNET)

Un nouveau bail va être rédigé pour chaque locataire et la facturation de la TEOM sera faite chaque année sur le loyer de décembre. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise en place de cette facturation.

INDEMNITES RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82-215 du 2 mars 1982, le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 16 novembre 1983,

- Décide d'accorder au Receveur municipal, **au taux de 100 %**, l'indemnité de Conseil suivant dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 ainsi que, le cas échéant, l'indemnité de budget selon le barème en vigueur.
- Vote lesdites indemnités en faveur de **M. CHARPENTIER Samuel, Receveur Municipal à Aumale**, et décide que les crédits correspondants seront ouverts **dans le budget de l'exercice 2019**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces bases de calcul.

TRAVAUX STADE DE FOOTBALL

M. le Maire rappelle que les travaux prévu au stade de football (pose de filets pare-ballons et mains courantes) ne sont pas encore réalisés vu la fermeture de l'entreprise Serv'Oise qui avait été retenue. Après avoir contacté plusieurs autres entreprises, un nouveau devis vient d'être établi dans le même ordre de tarifs. Les travaux vont donc être réaliser dans les mois à venir.

REPRISE CONCESSION COLUMBARIUM

M. le Maire, informe que les concessionnaires de l'emplacement 2/G19 souhaitent rétrocéder cette concession à la Commune. Etant donné que la durée de cette concession était de 10 ans et que cela fait environ 5 ans qu'elle est occupée, Monsieur le Maire propose de la reprendre pour la moitié du tarif d'achat, soit 200 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la reprise de la concession 2/G19 pour la somme de 200 €.

CREATION POSTE AGENT POLYVALENT

M. le Maire, vu l'augmentation cette année du nombre d'enfants présents à la cantine le midi, informe qu'il est nécessaire de recruter une personne afin d'assurer la surveillance sur le temps de la pause méridienne,

- Il propose de créer un poste d'agent polyvalent, pour 4.70 heures/semaine annualisées. L'agent sera rémunéré sur le grade d'Adjoint technique échelon 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer ce poste.

PROJET BATIMENT COMMUNAL A CÔTE DE LA MATERNELLE

Concernant le bâtiment situé à côté de l'école maternelle, plusieurs pistes sont à envisager (y créer une cantine, une salle d'évolution, une petite salle de réception...). Un assainissement serait à prévoir.

M. le Maire propose d'attendre et de bien réfléchir à ce projet, car cela représente un gros budget d'environ 200 000 €, donc un bureau d'étude devra être contacté.

VENTE DE TERRAINS A BATIR

Monsieur le Maire, propose de mettre en vente :

- Dans le lotissement René Hatté – Chemin des Moines, un terrain de 1000 m² au prix net vendeur demandé de 30 000 €, viabilisé (branchement d'eau et électricité sur le terrain),
- Rue du Vergenet, un terrain à proximité de la réserve incendie d'environ 1000 à 1100 m² au prix net vendeur demandé de 25 000 €, non viabilisé

Egalement, M. le Maire propose que ces terrains soient vendus en priorité à des jeunes afin de maintenir le dynamisme de l'école. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de mettre en vente ces terrains.

QUESTIONS DIVERSES

- **Samedi 11 janvier** : vœux de la municipalité

- Mme FOLLAIN informe que le PC de la Mairie rencontre des difficultés de mise à jour et compatibilité avec certains logiciels. M. le Maire propose de demander des devis afin d'anticiper et de demander des subventions.

- M. LEVASSEUR fait remarquer qu'il y a une infiltration d'eau dans la cave de Mme ROBAC qu'il n'y avait pas avant. Le fossé va être curé pour essayer de remédier à ce problème.

- Le projet d'éclairage public rue du Moulin à Godet est ajourné car la rue doit préalablement être élargie

Fin de séance : 20 H 45

Maire,
Claude MICHEL

Les Adjoints,
Liliane FOLLAIN

Josette LECOINTE

David MICHEL

Les Conseillers,
Mauricette JUBERT

Daniel GOUCHET

Patricia PEZET

Stéphane DUMONTIER

Laurent MOREL

Freddy PETIT

Nathalie DELIQUE